

SALON DE L'EMPLOI

24 et 25 Octobre 2019
au Parc des Expositions
(NORDEV), Sainte Clotilde

EXPOSANT

DOSSIER DE PARTICIPATION SALON DE L'EMPLOI 2019

Ce dossier complété est à retourner par email à

ou à salonemploi@jir.fr



SOUSCRIPTEUR

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél standard :

Fax standard :

N°SIRET :

Code NAF INSEE :

Effectif groupe :

Site internet :

Email recrutement :

COORDONNÉES DES INTERLOCUTEURS

DÉCISIONNAIRE

M.

Mme.

Prénom :

Nom :

Tél. direct :

Fax :

Portable :

Email :

Fonction :

PERSONNE EN CHARGE DU SALON

M.

Mme.

Prénom :

Nom :

Tél. direct :

Fax :

Portable :

Email :

Fonction :

PERSONNE EN CHARGE DE LA COMMUNICATION

M.

Mme.

Prénom :

Nom :

Tél. direct :

Email :

Fonction :

PERSONNE EN CHARGE DE LA COMPTABILITÉ

M.

Mme.

Prénom :

Nom :

Tél. direct :

Email :

Fonction :

ADRESSE DE FACTURATION si différente du souscripteur

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Contact :

Tél. direct :

Fax :

Email :

QUELLES ENTITÉS SUPPLÉMENTAIRES SOUHAITEZ-VOUS FAIRE APPARAÎTRE DANS LE GUIDE CANDIDAT ET SUR LE SITE WEB DÉDIÉ ?


+

+

+

+

COMMANDE

| 01 CHOISISSEZ VOTRE TAILLE DE STAND | PRIX UNITAIRE EN € HT | MONTANT EN € HT |
|--|-----------------------|---|
| Stand 9 m ² | 830 € | |
| Stand 18 m ² | 1 400 € | |
| Stand 27 m ² | 2 100 € | |
| Stand 36 m ² | 2 600 € | |
|  Je m'inscris avant le 30 juillet et bénéficie d'une remise de 5% | | |
| SOUS-TOTAL EN € HT APRÈS REMISE | | |
| Je personnalise mon stand et joins à mon dossier de participation le dossier de personnalisation | | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

| 02 SOUHAITEZ-VOUS DES DÉJEUNERS SUPPLÉMENTAIRES ? | QUANTITÉ | PRIX UNITAIRE EN € HT | MONTANT EN € HT |
|--|----------|-----------------------|-----------------|
| Sont inclus dans la réservation de votre stand ▶ 2 déjeuners / jour par module de 9 m ² | | | |
| Coffret repas supplémentaire le jeudi | | 12,50 € | |
| Coffret repas supplémentaire le vendredi | | 12,50 € | |

| 03 VOS CONFÉRENCES | QUANTITÉ | PRIX UNITAIRE EN € HT | MONTANT EN € HT |
|--|----------|-----------------------|-----------------|
| Conférence 30 min <input type="checkbox"/> | | 300 € | |
| Conférence 1 h <input type="checkbox"/> | | 500 € | |
| Sponsoring des salles de conférences Exclusif | | 2 000 € | |

| 04 COMMUNIQUEZ AUPRÈS DES CANDIDATS AVANT, PENDANT ET APRÈS LE SALON | QUANTITÉ | PRIX UNITAIRE EN € HT | MONTANT EN € HT |
|--|----------|-----------------------|-----------------|
|--|----------|-----------------------|-----------------|

SITE WEB

| | | | |
|--|--|---------|--|
| Interstitial | | 2 000 € | |
| Logo et message en bas de page | | 2 800 € | |
| Positionnement premium ▼ votre raison social en tête de liste des exposants | | 350 € | |
| Option ▶ Production de votre bannière web par nos soins | | 300 € | |

INSERTION PUBLICITAIRE DANS LE GUIDE DU CANDIDAT

| | | | |
|--------------------------------|--|---------|--|
| 4 ^{ème} de Couverture | | 2 590 € | |
| 3 ^{ème} de Couverture | | 1 990 € | |
| 2 ^{ème} de Couverture | | 2 290 € | |
| Plaine Page | | 1 590 € | |
| Demi-Page | | 990 € | |
| Quart de Page | | 390 € | |

COMMUNIQUEZ AUPRÈS DES CANDIDATS PENDANT LE SALON

| | | | |
|---|--|---------|--|
| Distribution manuelle de vos documents/goodies, 1 jour : <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi | | 1 000 € | |
| Sponsoring de l'espace de restauration | | 2 100 € | |

RÉSEAUX SOCIAUX

| | | | |
|-----------------------------|--|-------|--|
| Mise en avant page Facebook | | 250 € | |
|-----------------------------|--|-------|--|

| 05 COMMUNIQUEZ AUPRÈS DES EXPOSANTS PENDANT | QUANTITÉ | PRIX UNITAIRE EN € HT | MONTANT EN € HT |
|---|----------|-----------------------|-----------------|
|---|----------|-----------------------|-----------------|

| | | | |
|---|--|---------|--|
| Distribution manuelle de vos documents/goodies, 1 jour : <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi | | 1 000 € | |
| Sponsoring de l'espace de restauration | | 1 400 € | |

| 06 DROITS D'INSCRIPTION | PRIX UNITAIRE EN € HT | MONTANT EN € HT |
|-------------------------|-----------------------|-----------------|
|-------------------------|-----------------------|-----------------|

| | | |
|---------------------------|-------|-------|
| Pack Exposant obligatoire | 150 € | 150 € |
|---------------------------|-------|-------|

Déjà exposant en 2018 ?

J'ai participé à l'édition 2018 du Salon de l'Emploi et souhaite que les informations publiées dans le Guide candidat 2018 (postes et textes) soient reprises pour 2019. Un BAT me sera adressé directement par l'Unité Données client.

DATE, SIGNATURE, CACHET

TOTAL EN € HT

TVA 8,5%

TOTAL EN € TTC

Si besoin, votre numéro de bon de commande à intégrer sur votre facture

En signant ce dossier de participation, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction. Par mon inscription, je m'engage à retourner l'étude de satisfaction remise sur place et à communiquer les volumes, la nature des offres d'emploi pourvues et la typologie des candidats retenus.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 Application et opposabilité des présentes conditions de vente

Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties. Aucune dérogation ne sera opposable à l'organisateur sauf acceptation express de sa part. En signant le dossier d'inscription émis par l'organisateur, le client reconnaît :

- Accepter sans réserve les présentes CGV,
- Accepter que les CGV constituent le contrat liant les parties.

Le fait que l'organisateur ne se prévale pas à un moment donné des présentes CGV ne vaut pas renonciation à se prévaloir ultérieurement desdites conditions.

2 Définitions

Selon les présentes CGV le terme :

- "Organisateur" désigne l'Établissement Le Journal de l'île de La Réunion effectuant les prestations de services,
- "Client" désigne l'acheteur ou la personne sollicitant les prestations de services,
- "Prestations de services" désigne la mise en œuvre d'événements et de supports de communication afin de réunir les entreprises, les institutions et les collectivités pour favoriser le recrutement, la reconversion et le reclassement,
- "Dossier d'inscription" désigne la fiche de renseignements et le bon de commande.

3 Inscriptions

Seuls les dossiers d'inscription entièrement remplis et dûment signés, munis du cachet de l'entreprise seront pris en considération. Le signataire devra mentionner son nom, son prénom et sa qualité. Le dossier d'inscription doit être adressé par courrier, email ou par fax.

4 Attribution des stands/insertions publicitaires

L'organisateur se réserve le droit de l'attribution et de l'emplacement du/des stand(s) et de(s) l'insertion(s) publicitaire(s). L'organisateur se réserve le droit de réduire la configuration du/des stand(s) et de(s) l'insertion(s) publicitaire(s) sollicité(es) par le client. Toute distribution de prospectus ou de document publicitaire est interdite en dehors du stand occupé par le client.

5 Fiche technique

Toutes les informations pratiques (horaire, lieu, plan d'accès...) ainsi que l'implantation des stands seront communiquées au client par courriel avant la tenue de l'événement.

6 Prix

Le prix est celui spécifié sur le dossier d'inscription de l'organisateur. Il s'entend hors taxes. Il est établi net et sans escompte (le taux de TVA étant celui en vigueur).

7 Conditions de facturation, délais et modalités de paiement

Les factures sont payables comptant à réception par chèque ou par virement et ce avant l'exécution de la prestation. Un règlement total lors de l'inscription pourra être exigé sans escompte pour toute première commande d'un nouveau client, toute commande inférieure à 150 € (cent cinquante euros) hors taxes, tout client n'ayant pas respecté une échéance de règlement, tout client dont la solvabilité se révélerait incertaine en fonction de sa situation propre ou de son secteur d'activité.

Toute réclamation sur les éléments de la facture doit être portée à la connaissance de l'organisateur dans un délai maximum de 10 jours après sa réception. Conformément à l'article L.441.6 de la Loi 2008-776 du 4 août 2008, modifié par la Loi n°2012-1270 du 20 novembre 2012 - art. 20, des pénalités de retard, exigibles et redevables sans qu'un rappel soit nécessaire, sont appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture, lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les présentes conditions particulières accordées au client. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Tous les frais de recouvrement des créances en retard sont à la charge du débiteur :

- une indemnité forfaitaire de 40 euros (quarante euros, non assujettis à la TVA), suivant le décret 2012_1115 du 2 octobre 2012,
- une indemnisation complémentaire sur justification, de nos frais de recouvrement dépassant l'indemnité forfaitaire.

8 Clause Pénale

En outre, en cas de mise en recouvrement contentieuse d'une créance impayée, et après une mise en demeure infructueuse adressée par lettre recommandée, le débiteur sera redevable de plein droit d'une majoration de 20% du montant des factures mises en recouvrement ou d'un montant minimum de 50 € (cinquante euros), au titre de la clause pénale, et ce conformément aux dispositions des articles 1152 et 1226 du Code Civil.

9 Propriété et diffusion des créations graphiques

Toutes les créations graphiques (encarts publicitaires, flyers, publi-rédactionnels...) réalisées par l'organisateur pour le compte

d'un tiers seront obligatoirement destinées aux supports de communication proposés et mis en place par l'organisateur dans le cadre de ses événements. Des modifications pourront être demandées par le client avant la réception de sa commande. Une fois le produit fini livré, aucune modification ne sera possible ou, le cas échéant, un nouveau devis sera établi. L'organisateur se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour le client comme référence dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Toute réserve au droit de publicité du prestataire devra être notifiée et négociée avant la signature du devis, et mentionnée sur la facture. Sauf mention contraire explicite du client, l'organisateur se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type : "Création graphique JIR GROUPE MEDIA".

10 Conditions de publication

Les clichés, documents techniques, encarts publicitaires, destinés à être publiés dans le guide du candidat ou sur tout autre support, devront être de qualité suffisante et conforme aux spécifications techniques des supports. Le défaut ou le retard de remise des éléments techniques entraînera l'annulation de l'ordre de publication. L'intégralité du prix de l'espace publicitaire considéré sera néanmoins facturée au client (sauf annulation respectant les conditions énoncées dans l'art. 11).

11 Conditions et délais d'exécution

L'exécution des prestations de services est réputée réalisée à la remise le jour de l'événement par l'organisateur de tous les documents et matériels listés dans le dossier d'inscription.

En cas de réception d'un dossier d'inscription à moins de 20 jours ouvrés de la tenue de l'événement, l'organisateur ne garantit pas au client sa présence dans le guide du candidat.

En cas de réception d'un dossier d'inscription à moins de 10 jours ouvrés de la tenue de l'événement, l'organisateur ne garantit pas au client la fourniture des éléments suivants : enseigne, fiches de postes, badges.

12 Conditions d'annulation

Toute annulation de commande devra être envoyée par courrier recommandé pour être prise en compte.

Aucune annulation ne fera l'objet d'un remboursement ou de l'exonération des sommes dues si elle ne nous parvient pas 60 jours avant la date de l'événement et ce quelle que soit la date de la commande (stand, mobilier, repas, encart publicitaire...) du client. Les frais de dossier restent dus et ne feront l'objet d'aucun remboursement en cas d'annulation de la part

du client. En cas d'une non-participation, pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dûes sont acquises à l'organisateur même en cas de relocation de stand et ce à titre de réparation des frais engagés par l'organisateur.

13 Cas de force majeure

L'organisateur est libéré de l'obligation de livraison et cela sans dommages et intérêts pour tout cas fortuit et de force majeure.

Au sens des présentes conditions est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté faisant obstacle à son fonctionnement normal d'une importance telle que ses conséquences ne puissent être compensées par les moyens dont dispose l'organisateur. Constituent par exemple des cas de force majeure : les grèves et autres conflits sociaux, les incendies, les explosions, les inondations, les dégâts et les pannes, les catastrophes naturelles, l'arrêt des transports affectant les fournisseurs, les sous-traitants ou les transporteurs.

14 Sécurité

D'une façon générale, les clients sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture. Chaque client pourvoira au transport, à la réception, à l'expédition de ses colis, si le client n'est pas présent pour les recevoir, l'organisateur pourra les faire entreposer, débarrer, ou réexpédier d'office aux frais, risques et périls du client. Le client est responsable tant du matériel qu'il expose que de celui qu'il a loué et qui figure sur son stand. En cas de dégradation volontaire du matériel, constatée avant la fin de la manifestation, le client s'engage à rembourser les frais de réparation ou de rachat à l'organisateur. L'organisateur décline toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel qui ne serait pas enlevé par le client à l'heure de fin de chaque événement.

15 Attribution de juridiction

Toute contestation, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce du siège social de l'organisateur.

16 Confidentialité

Toutes les photographies, dessins, études et documents écrits, fournis par l'organisateur restent sa propriété et sont strictement confidentiels.

17 Assurance

L'assurance responsabilité civile est couverte par l'organisateur. Ce dernier ne peut être tenu pour responsable des vols et des dommages concernant les vêtements, objets et tout autre matériel appartenant au client.